

consacré à exalter les œuvres du Bureau actuel, dont le Dr Beausoleil forme la plus grosse partie (*quorum magna pars fuit*).

Pratique illégale de la médecine.—A quoi sert de nous faciliter l'accès aux tribunaux, si la loi contre les charlatans ne nous fournit pas d'armes sérieuses pour les combattre ? Nous ne sommes pas plus avancés aujourd'hui que nous étions auparavant. Pourquoi, par exemple, le Bureau laisse-t-il des compagnies américaines donner, dans la province, au vu et au su de tout le monde, des consultations gratuites, destinées à faciliter la vente de leurs prétendus spécifiques. On nous répond que la loi est insuffisante ; belle réponse en vérité, mais alors pourquoi n'avez-vous pas fait amender la loi, de manière à protéger la profession ? Mystère..... ?

Conseil de discipline.—Enfin le Bureau s'est décidé à créer, cette année, le Conseil de discipline que la profession demandait dès 1889. Est-ce en vue des élections prochaines ? Il est vrai que mieux vaut tard que jamais ; mais seulement, ce qui nous amuse, c'est de voir certains membres perpétuels du Bureau présenter comme due à leur initiative la création de ce Conseil contre laquelle ils se sont toujours opposés avec énergie. En soi, le Conseil de discipline est une excellente chose, mais à la condition qu'il ne soit pas aux mains d'un groupe ni d'une clique, car alors il deviendrait la pire des institutions. Le seul moyen d'assurer l'indépendance de ce Conseil et de le soustraire à l'influence des faiseurs, c'est d'élire un Bureau dont les membres soient indépendants de toute coterie, c'est d'avoir la représentation par districts.

Laboratoires.—Il y a déjà, dans les universités et les hôpitaux, des laboratoires auxquels sont attachés, ce qui est assez important, des spécialistes compétents. Ces laboratoires, qui ne sont nullement à la charge de la profession, sont toujours à la disposition des médecins. On promet un laboratoire *gratuit*, mais qui garantit que le Bureau ne sera pas obligé de le soutenir de ses deniers ?... Et alors, sera-t-il raisonnable de prendre les fonds du Collège pour aider un laboratoire qui ne profitera guère qu'à ceux des médecins qui demeurent à proximité de Montréal.

Bibliothèque.—Avant de créer une bibliothèque, ce qui est certainement plus dans le rôle du Collège, ne vaudrait-il pas mieux mettre à effet la motion adoptée par le Bureau l'année dernière, mais dont on n'a pas tenu compte, et s'assurer d'abord s'il y a un moyen pratique de rendre cette bibliothèque utile à tous et à chacun des membres de la profession ? En effet, qui bénéficiera d'une bibliothèque médicale provinciale ? Sont-ce les médecins des villes ? Sont-ce les médecins des districts éloignés ?

La création d'une bibliothèque circulante serait bien dispendieuse. Ne vaudrait-il pas mieux, alors, employer les fonds destinés à cette bibliothèque à encourager la création de sociétés médicales dans les districts et à leur faciliter l'acquisition de revues médicales ?

Administration.—Il y aurait beaucoup à dire s'il fallait discuter dans le détail tout ce qu'il y a eu et tout ce qu'il y a encore de défectueux dans l'administration financière sous la responsabilité du Bureau actuel. Qu'il nous suffise de rappeler certaines irrégularités commises, au sujet desquelles, personne, parmi les intéressés, n'a donné encore d'explications claires, ni dégagé sa responsabilité.

Il est vrai que le Bureau publie un *Registre médical*, mais ce registre a le grave défaut de fourmiller d'erreurs grossières et de n'être jamais au point. C'est une œuvre dispendieuse, mal faite et qui n'a aucune valeur pratique. Chacun peut s'en rendre compte en le consultant.

Ce n'est pas la peine non plus de se vanter d'avoir fait faire la *collection des arrérages* lorsque l'on constate, par le bulletin des délibérations du Bureau,